



Montant de indemnité compensatoire suite a divorce

Par **rogerroger**, le **04/12/2010** à **19:24**

Bonjour,

J'ai été condamné par jugement à verser une indemnité compensatoire:

- la "pension" provisoire fixée par le juge et versée à partir de la séparation de corps avant la décision de divorce est elle prise en compte dans le montant de l'indemnité compensatoire décidé?
- comment annoncer l'arrêt du versement de l'indemnité compensatoire?
- comment calculer le réajustement annuel de cette indemnité?

Merci

Par **mimi493**, le **04/12/2010** à **20:13**

La pension alimentaire durant le mariage est une application du devoir de secours entre époux, ce n'est pas une "avance sur prestation compensatoire"

[citation]- comment annoncer l'arrêt du versement de l'indemnité compensatoire?

- comment calculer le réajustement annuel de cette indemnité? [/citation]

Relisez le jugement, tout y est.

Par **rogerroger**, le **04/12/2010** à **21:25**

merci bien